Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260311-2026029-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 11 mars 2026**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	**18 + 5 pouvoirs**	**03 mars 2026**	**04 mars 2026**

N° délibération	Objet
2026-029	**Délibération complémentaire - Redevance Eau potable pour les communes avec un mode de gestion en DSP – Tarifs 2026**

Le 11 mars 2026 à 18 heures, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT, Claude MOREL
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Jean-Yves BROUSTAL à Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC à Josiane GUINVARC'H, Tiphaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Excusés et absents : Christophe DANIEL, Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHES, Arnaud COZIEN, Coralie JEZEQUEL, Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

Secrétaire de séance : Jacques THEPAUT

_____

Complète la délibération n°2025-148

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Les délégataires des services publics eau et assainissement révisent tous les ans leurs tarifs selon les formules des contrats.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260311-2026029-DE

Monts d'Arrée communauté a délibéré le 16 décembre 2026 pour ajuster sa part (fixe et variable) lui revenant sur ces contrats tout en maintenant un même tarif sur tout le territoire communautaire, que les communes soient exploitées par la Régie ou qu'elles soient en DSP.
Ces tarifs sont à compléter par les différentes redevances dues à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'année 2026.

Ainsi les tarifs 2026 s'établissent selon le tableau ci-dessous :

Tarifs de vente pour les communes avec mode de gestion en DSP :

	Part fixe H.T.		Part variable H.T./m3		Redevance consommation Agence de l'eau	Redevance prélèvement agence de l'eau	Redevance performance réseau Agence de l'eau
Communes	Délégataire	MAC	Délégataire	MAC			
Huelgoat	44,04	35,96	1,558	0,2152	0,32	0,055	0,064
Plouyé	20,31	59,69	1,5369	0,2363	0,32	0,055	0,064
Scrignac	28,46	51,54	De 0 à 40m3 tarif =0,6710 puis >40m3 tarif= 1,7689	De 0 à 40m3 tarif =1,1022 puis >40m3 tarif= 0,0043	0,32	0,055	0,064

Il est proposé de délibérer sur ces propositions de redevances en complément des tarifs votés le 16 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 12 mars 2026